



Formation en Prévention et Secourisme en milieu du travail - Module complémentaire SST Sapeurs-pompiers ou Equipiers SUAP- PSE



Public concerné

Secouriste association, Sapeurs pompiers

Pré-requis : Titulaire PSC1, PSE1, SUAP à jour de sa formation continue

Renseignements pratiques

Durée : 4 heures en présentiel

Participants : 4 à 12 stagiaires

Certificat : Certificat de SST

Actualisation : Tous les 24 mois

Moyens pédagogiques

Matériel : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique avec plan d'intervention INRS et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur SST certifié par l'INRS (à jour de son MAC de formateur SST)

Evaluation : Certificative (conforme à l'INRS et FNSPF)

Validation : Délivrance d'un certificat SST

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet :

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 aide-mémoire UDSP 64
- 1 macaron autocollant SST

Renseignements

UDPS 64 – 33 avenue du Maréchal Leclerc – 64000 PAU
Tél : 0820 12 64 64 ou 06 18 61 17 06
Udsp64@sdis64.fr

N° Habilitation INRS : 1022997/2016/SST-01/O/CN - 1022995/2016/SST-02/O/CN

N° agrément : 64-19-02 A

SIRET : 395 064 405 000 24
Code APE : 9499Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine sous le numéro 72 64 02750 64

Réussite



100 %

Objectifs

Dans le cadre de son activité de secouriste en entreprise, être capable de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées et contribuer ainsi à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Déroulé pédagogique

Module 1 : Connaissance de l'entreprise et des risques professionnels

1. Etre capable de situer le cadre juridique de l'activité SST dans l'entreprise

- 1.1. Connaissance des éléments fixant le cadre juridique de l'intervention du SST dans l'entreprise en termes de secours
- 1.2 Capacité de mobiliser ses connaissances du cadre juridique dans l'activité du SST en situation d'accident
- 1.3. Connaissance des éléments fixant le cadre juridique des obligations de l'entreprise en termes de santé et sécurité des salariés

2. Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

- 2.1. Capacité d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), ...
- 2.2. Capacité d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national

3. Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 3.1. Capacité de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention

MODULE 2 : Le SST acteur de prévention dans l'entreprise

- 3.2. Capacité de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- 3.3. Capacité de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

4. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- 4.1. Capacité d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 4.2. Capacité de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

EVALUATION DES COMPETENCES:

Une épreuve certificative finale écrite d'une durée de 15 à 20 minutes, suivie d'une correction individuelle restituée en plénière.